

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 30/11/2024 - 160945 - 2018 B 11703 - 839 314 242 - VYV INVEST

VYV INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 473.231.165,17 €

Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc – 75013 Paris

RCS Paris 839 314 242

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze novembre,
A dix heures,

Les associés de la société VYV Invest sus dénommée, n'ayant pu se réunir le 12 novembre dernier pour des raisons matérielles, ont été convoqués à nouveau le 12 novembre, par le Président, conformément aux dispositions statutaires, en vue de se réunir ce jour, en Assemblée générale ordinaire en présentiel au siège social et en visioconférence.

Il a été établi une feuille de présence qui permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent les 4.824.508 actions sur les 4.824.508 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

L'Assemblée générale est présidée par Matthias SAVIGNAC en sa qualité de Président de la société VYV INVEST.

Madame Christèle DELYE est désignée comme Secrétaire.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- La convocation des associés,
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration ;
- Renouvellement des mandats de Président du Conseil d'administration et de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des membres du Conseil d'administration de la Société arrivent à échéance au 12 novembre 2024, décide de renouveler les mandats des membres suivants :

- Monsieur Matthias SAVIGNAC,
- Monsieur François CHABRISSOUX,
- Monsieur Dominique SALABERT,
- Madame Catherine SENECHAL,

pour une nouvelle durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030,

les administrateurs précités ayant déclaré préalablement aux présentes accepter le renouvellement de leurs fonctions et n'être atteints d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher le renouvellement de leurs mandats et l'exercice de leurs fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Président du Conseil d'administration et de la Société de Monsieur Matthias SAVIGNAC arrivent également à échéance au 12 novembre 2024, décide de le renouveler dans ces fonctions pour une nouvelle durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030,

Monsieur Matthias SAVIGNAC ayant déclaré préalablement aux présentes accepter le renouvellement à la fois de ses fonctions de Président de la Société et du Conseil d'administration et n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher le renouvellement de ses mandats et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire

Le Président

Monsieur Matthias SAVIGNAC

La Secrétaire

Madame Christèle DELYE